



MAIRIE DE CUVILLY

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 02 avril 2022 à 11h30

Le samedi 02 avril 2022, à onze heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est déroulé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Franck ODERMATT, le Maire**.

Etaient présents : MM : ODERMATT Franck, DUMONT Elisabeth, TRIOUX Jean-Claude, FAUGERE Annie, BRECVILLE Linda, SANTUNE Nadine, BURLURAUX Jérémy, GANTIER Brigitte, LEVIER Denis, THUET Myriam, MORAILLON Jean-Louis, VANDERSTICHELE Jean-Marie, VERYEPE Jean-Marie.

Etaient absents : LEROUX Corinne avec pouvoir donné à M. ODERMATT Franck et GOSSE Stéphane.

Secrétaire de séance : Mme DUMONT Elisabeth

Le procès-verbal de séance du 11 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2022-011 : Adoption du Compte de Gestion SDEP (service des eaux) 2021

Vu le compte de gestion dressé par le comptable,

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par RAMON Philippe, Receveur.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DÉLIBÉRATION 2022-012 : Approbation du Compte administratif 2021 du SDEP et affectation du résultat en 2022

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		47 480.99 €		38 736.77 €	- €	86 217.76 €
Opérations de l'exercice	12 439.64 €	235.28 €	0.01 €	6 205.27 €	12 439.65 €	6 440.55 €
Totaux	12 439.64 €	47 716.27 €	0.01 €	44 942.04 €	12 439.65 €	92 658.31 €
Résultat de clôture (=CA)		35 276.63 €		44 942.03 €		80 218.66 €

Besoin de financement		au compte 001 investissement dépenses BP 2022
Excédent de financement	44 942.03 €	au compte 001 investissement recettes BP 2022
Restes à réaliser		Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/21 et BP/22
Besoin de financement des restes à réaliser		
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement		
Excédent total de financement		
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de		
		au compte 1068 Investissement BP 2022, avec émission titre de recette.
	35 276.63 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2022

Après présentation de M. le Maire, Madame Elisabeth DUMONT prend la Présidence afin de faire procéder au vote.

Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2022-013 : Vote du Budget Primitif 2022 SDEP

Vu la présentation du Budget Primitif ;

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le Budget Primitif 2022 SDEP qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'Exploitation - Dépenses/Recettes = 50 051,36€

Section d'Investissement - Dépenses/Recettes = 52 500,03€

Soit un Budget total de 102 551,39€

Le conseil municipal vote le budget primitif 2022 SDEP à l'unanimité par chapitre.

DÉLIBÉRATION 2022-014 : Adoption du Compte de Gestion Commune de Cuvilly 2021

Vu le compte de gestion dressé par le comptable,

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par RAMON Philippe, Receveur.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DÉLIBÉRATION 2022-015 : Approbation du Compte administratif 2021 de la commune et affectation du résultat en 2022

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		5 160 940.98 €	182 203.94 €		182 203.94 €	5 160 940.98 €
Opérations de l'exercice	422 950.32 €	1 410 788.57 €	549 574.15 €	423 947.24 €	972 524.47 €	1 834 735.81 €
Totaux	422 950.32 €	6 571 729.55 €	731 778.09 €	423 947.24 €	1 154 728.41 €	6 995 676.79 €
Résultat de clôture (=CA)		6 148 779.23 €	307 830.85 €			5 840 948.38 €

Besoin de financement	307 830.85 €	au compte 001 investissement dépenses BP 2022	
Excédent de financement		au compte 001 investissement recettes BP 2022	
Restes à réaliser	363 769.17 €	195 570.00 €	Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/21 et BP/22
Besoin de financement des restes à réaliser	168 199.17 €		
Excédent de financement des restes à réaliser			
Besoin total de financement	476 030.02 €		
Excédent total de financement			
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	476 030.02 €	au compte 1068 Investissement BP 2022, avec émission titre de recette.	
	5 672 749.21 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2022	

Après présentation de M. le Maire, Madame Elisabeth DUMONT prend la Présidence afin de faire procéder au vote.

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0 - Adopté à l'unanimité

M. LEVIER Denis doit quitter la séance à 12h25.

DÉLIBÉRATION 2022-016 : Vote du taux des Taxes 2022

Vu l'Etat 1259 établi par les Services Fiscaux, notifiant le montant des bases d'imposition 2022 des taxes directes locales (FB, FNB, CFE) ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer comme suit, les taux d'imposition 2022 :

Taxes	Taux votés
Taxe foncière (bâti)	38,49%
Taxe foncière (non bâti)	41,07%
CFE (contribution foncière des entreprises)	17,02%

DÉLIBÉRATION 2022-017 : Durée de l'amortissement des immobilisations inscrites au compte 21531 concernant l'extension du réseau d'eau potable de la Malcampée

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant que les immobilisations enregistrées sur les comptes 21531 et 21532 relatives au service d'eau et d'assainissement doivent obligatoirement être amortis (que la commune applique la nomenclature M14 abrégée ou développée) ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide :

- de fixer à 20 ans la durée d'amortissement des immobilisations inscrites au compte 21531 désignées ci-dessous :

COMPTE	N° INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE
21531	R-6	Facture : 081 Situation n 2 conception et réalisation Malcampée	23/06/2020	15154
21531	90006570520332	Facture : 033 Situation n 1 conception et réalisation	22/04/2020	8640
21531	90006880843432	Facture : 20-188 Situation n 3 EP MALCAMPEE	21/12/2020	8640
21531	90006880843532	Facture : CP1 + Fact 204 Certificat de paiement n 1 EP MALCAMPEE	21/12/2020	87042

- Précise que le budget primitif 2022 ouvrira les crédits nécessaires à la comptabilisation de l'annuité 2022 et du rattrapage de l'année 2021.

DÉLIBÉRATION 2022-018 : Vote du Budget Primitif 2022 de la Commune

Vu la présentation du Budget Primitif de la commune ;

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement - Dépenses/Recettes = 7 098 738,41€

Section d'Investissement - Dépenses/Recettes = 5 991 832,62€

Soit un Budget total de 13 090 571,03€

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2022 de la commune à l'unanimité par chapitre.

DÉLIBÉRATION 2022-019 : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2022

Vu les demandes de subventions pour l'année 2022 de différentes associations ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (Pour: 10, Contre: 0, Abstention: 3)

DÉCIDE d'attribuer une Subvention aux Associations ci-dessous :

Nom :	Montant de la Subvention :
Association AMICALE 3eme AGE	600,00€
Association Foyer Mère Julie Billiard	600,00€
Association Festive de Cuvilly	13 000,00€
Association GYM DÉTENTE	600,00€
Association LA FRATERNELLE	1 200,00€

E.N.V.O.L	150,00€
Le Fil d'Ariane	150,00€
Unapei Compiègne et sa région Les papillons blancs	150,00€
TOTAL SUBVENTIONS :	16 450,00€

Cette somme de 16 450,00€ est inscrite au Budget 2022 de la commune à l'article 6574.

DÉLIBÉRATION 2022-020 : ATTRIBUTION MARCHÉ - Travaux d'assainissement d'eaux pluviales / Renouvellement du réseau d'eau potable rue du Matz de la Place de l'Eglise jusqu'à la RN 17 route de Flandre

Dans le cadre de la création d'un réseau d'eaux pluviales, la création de deux bassins d'orage rue du Matz et du renouvellement du réseau d'eau potable rue du Matz, un marché a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée. Cette consultation a été lancée le 04 février 2022 pour une remise des offres fixée au 07 mars 2022 à 12H00.

La consultation comprenait 2 lots :

- Lot 1 : Assainissement EP - Eau Potable rue du Matz
- Lot 2 : Contrôles assainissement rue du Matz

Vu la consultation lancée le 04 février 2022 pour une remise des offres fixée au 07 mars 2022 à 12H00 ;

Considérant que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 24 mars 2022 à 16h00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection ;

Après présentation du rapport d'analyse des offres, il est proposé de retenir les prestataires suivants :

<i>Lot</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Montant HT (en € HT)</i>	<i>Classement</i>
LOT 1 : Assainissement EP - Eau Potable Rue du Matz	DEGAUCHY TP	897 453,50 € HT	1
LOT 2 : Contrôles Assainissement Rue du Matz	ASUR MESURES ET ANALYSES	10 946,50 € HT	1

Le conseil municipal à l'unanimité après avoir entendu cet exposé :

- Attribue le lot 1 Assainissement EP - Eau Potable rue du Matz à l'entreprise DEGAUCHY TP, 44 rue d'en haut, 60310 CANNECTANCOURT pour un montant de 897 453,50 € HT.
 - Attribue le lot 2 Contrôle assainissement rue du Matz à l'entreprise ASUR MESURES ET ANALYSES, 36 rue de Caix, 80170 ROSIERES EN SANTERRE pour un montant de 10 946,50 € HT.
 - Approuve les clauses des marchés définies ci-dessus, à passer avec les prestataires cités ci-dessus.
 - Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.